

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 109 (1964)
Heft: 12

Artikel: Notre artillerie au XXe siècle
Autor: Chatelan, B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343229>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notre artillerie au XX^e siècle

L'histoire de notre arme crée ce lien magique qui, rattachant le présent au passé, rend plus étroite la communion des générations successives.

(Lieutenant colonel Souvairan).

INTRODUCTION

Lors de la *Revue des troupes* des journées militaires de Bière des 5 et 9 septembre 1964, l'artillerie évoquait trois époques :

- le brillant carrousel d'une batterie de campagne hippomobile rappelait un passé encore récent ;
- le défilé de batteries motorisées illustre le présent ;
- le passage bruyant d'une batterie d'obusiers automoteurs à l'étude suggérait l'avenir.

L'artillerie a-t-elle toujours su, comme l'affirmait le commentaire, s'adapter aux besoins nouveaux du combat ? Le présent article, relatant brièvement l'évolution de notre arme depuis le début du siècle, permettra peut-être de répondre à cette question.

LE PASSÉ

En 1900, l'armée de campagne comprend 4 corps d'armée et 8 divisions d'élite. L'artillerie, entièrement hippomobile et dont la majorité est encore troupe cantonale, se divise en 3 catégories.

L'artillerie de campagne, attribuée aux corps d'armée et aux divisions, compte 56 batteries de 6 canons 8,4 cm., modèle Krupp 1880, soit au total 336 pièces dont la portée n'excède pas 4 km. Chaque corps d'armée dispose de 2 régiments à 2 batteries de campagne, alors que l'artillerie

divisionnaire est constituée par une brigade d'artillerie de 2 à 3 régiments comprenant chacun 2 batteries de campagne.

L'artillerie de montagne, troupe d'armée forte de 2 régiments à 2 batteries de 6 pièces, est dotée du canon de montagne 7,5 cm., modèle Krupp 1877, dont la portée n'atteint que 2 km.

L'artillerie de position, jouant le rôle d'artillerie lourde, est composée de 4 groupes faisant partie des troupes d'armée. Chaque groupe, divisé en compagnies d'artillerie d'élite et de landwehr, est armé de 14 canons 12 cm., modèle 1882/96, de 10 mortiers 12 cm., modèle 1884 et de 8 canons bronze 8 cm., modèle 1880. La portée de l'artillerie de position ne dépasse pas 7 km.

A l'époque, les pièces n'ont ni frein de recul, ni récupérateur. Se déplaçant fortement à chaque départ du coup, elles doivent être remises en place et repointées avant le coup suivant, ce qui ne permet guère de tirer plus de 1 à 2 coups par minute.

La batterie, unité de feu, est disposée régulièrement, sans camouflage, sur un front d'environ 75 mètres. Faute de moyens de transmission, d'instruments de pointage suffisants et de charges partielles assurant la flexibilité des trajectoires, la batterie n'est engagée qu'en tir direct. Exposée aux vues de l'ennemi, elle ne peut espérer échapper à ses coups que grâce à une très grande mobilité acquise par des exercices répétés de prises et de sorties de position. Le commandant de batterie ne peut choisir son observatoire qu'à proximité immédiate de la position. Perché sur un caisson, il observe et dirige le feu de ses 6 pièces à la manière d'un chef de section de mitrailleurs! La désignation de l'objectif aux chefs de pièce et aux pointeurs ainsi que la détermination de la distance topographique sont, heureuse époque, les problèmes techniques les plus graves qui se posent au commandant de batterie. Le réglage est indispensable. Quant à la liaison infanterie-artillerie, elle est, on s'en doute, des plus précaires.



Canon de campagne 7,5 cm. en service de 1903 à 1950.

Les projectiles sont des obus en fonte à chemise de plomb et des schrapnels, obus remplis de balles de plomb, dont l'efficacité sur les buts vivants est excellente.

Dès 1895, l'infériorité du canon de campagne, par rapport au matériel à tir accéléré des pays voisins, est flagrante. Différentes pièces sont longuement étudiées. En 1901, le Conseil fédéral, se ralliant aux conclusions de la commission d'études, propose l'adoption du modèle Krupp 1900 muni d'un système de bêche à ressort destiné à compenser le recul. Mais à la même époque, la France introduit une pièce à recul sur affût avec frein hydraulique. Le nouveau principe, encore actuel, trouve d'ardents défenseurs dans notre pays. De nouveaux essais sont effectués et prouvent rapidement la nette supériorité du système à recul sur affût.

Le 23 juin 1903, un arrêté fédéral remplace les 56 batteries de 6 pièces 8,4 cm. par 72 batteries (48 cantonales et 24 fédérales) de 4 canons de campagne 7,5 cm., modèle Krupp 1903 à recul sur affût. La portée est de 6,5 km., la cadence de tir de 6 coups /minute. Le progrès réalisé est considérable. La puissance de feu de la nouvelle batterie à 4 pièces est supérieure à celle de l'ancienne batterie à 6 pièces et le gain

de 16 batteries garantit un meilleur soutien de nos bataillons d'infanterie.

En même temps apparaît un nouveau corps de troupes : le groupe. Le régiment se compose dès lors de 2 groupes à 3 batteries.

En 1906, le canon de montagne de 1877 est remplacé par un canon 7,5 cm. à frein de recul sur affût, modèle Krupp 1905. Cette pièce, dépourvue de bouclier, est démontable pour le transport à dos de mulet. Sa portée est d'environ 4 km. et sa cadence de tir de 4 à 6 coups /minute. 9 batteries fédérales de 4 pièces sont dotées de cette nouvelle arme qui, elle aussi, représente une amélioration réjouissante.

En 1911, nouvelle organisation militaire. L'élite, avec l'appoint de certaines troupes de landwehr, forme 6 divisions. La division devient l'unité d'armée la plus élevée du temps de paix. 3 commandants de corps d'armée, accompagnés d'un état-major réduit, sont prêts à grouper plusieurs divisions en temps de guerre. Toute l'artillerie devient fédérale.

L'artillerie de campagne, forte de 72 batteries de 4 canons 7,5 cm., constitue l'artillerie divisionnaire à raison de 1 brigade d'artillerie par division. La brigade d'artillerie comprend 2 régiments à 2 groupes de 3 batteries.

L'artillerie de montagne est attribuée aux 4 brigades de montagne des divisions ayant un secteur alpin, à raison d'un groupe à 2 batteries de 4 pièces par brigade de montagne, soit au total 32 pièces.

L'artillerie à pied, ou de position, est composée de 3 groupes d'artillerie à pied faisant partie des troupes d'armée. Chaque groupe compte 3 batteries d'élite attelées et une compagnie de landwehr sans attelage. Chaque batterie ou compagnie est armée de 4 pièces. Les types de pièces de l'artillerie de position sont inchangés.

A la veille de la première guerre mondiale, une série d'améliorations techniques sont réalisées :

— introduction de l'instrument de batterie et de la lunette panoramique,

- début de la fabrication de charges partielles, d'obus-mines et de schrapnels munis de fusées à triple effet,
- introduction des premières liaisons téléphoniques à fil de combat simple,
- engagement de la batterie, maintenant camouflée, en tir indirect selon le principe toujours actuel « batterie vue, batterie perdue »,
- introduction, en 1912, de l'obusier de campagne 12 cm. à frein de recul sur affût, portée 6 km., cadence de tir 4 coups /minute, attribué à chaque brigade d'artillerie à raison d'un groupe à 2 batteries de 4 obusiers.

Chaque brigade d'artillerie dispose ainsi de 48 canons 7,5 cm. et de 8 obusiers 12 cm. qui sont, à l'époque, des pièces modernes à tir rapide. Le commandant de batterie tente d'éloigner son observatoire de la position de pièces, mais la fragilité des moyens de transmission limite ses ambitions et s'oppose encore à une véritable liaison infanterie-artillerie.

Malgré ce défaut et grâce aux rapides progrès réalisés, notre artillerie aborde la mobilisation de 1914 en supportant facilement la comparaison avec celle des pays voisins.

Les pièces de l'artillerie à pied, lourdes et lentes, tombent cependant en désuétude. En 1916, elles sont remplacées par l'obusier lourd de campagne 15 cm. propulsant à 8 km. un obus d'acier de 42 kg. à fusée instantanée et à retardement. En raison des difficultés de charge du lourd projectile, la cadence de tir n'excède pas 1 à 2 coups par minute. A l'échelon armée, 4 groupes à 2 batteries de 4 pièces, dotés du nouvel obusier, constituent notre artillerie lourde.

Les premières expériences de guerre confirment la supériorité du tir fusant avec schrapnels sur le tir percutant dès qu'il s'agit de combattre des objectifs vivants. Dans le but d'obtenir d'emblée une certaine efficacité, les commandants de tir pratiquent déjà le réglage fusant. Cependant, la fabrication compliquée du schrapnel et sa faible efficacité sur les troupes à couvert lui font préférer peu à peu l'obus d'acier.

En 1918, le « Blink », appareil pittoresque destiné à transmettre optiquement les commandements de tir, vient compléter le téléphone dont le fil de combat simple est sujet à de nombreuses défaillances. En dépit de plusieurs améliorations, le nouvel appareil est loin de donner entière satisfaction. Il sera cependant utilisé jusqu'à l'introduction des premiers appareils radio au début de la deuxième guerre mondiale.

L'organisation des troupes de 1925 marque certains progrès dus aux expériences de guerre. Notre artillerie lourde est renforcée, la motorisation fait son apparition, l'observation et le repérage sont améliorés par l'introduction de troupes spécialisées.

A l'échelon armée, sont attribués :

- 4 régiments d'artillerie lourde comprenant :
- 1 groupe d'obusiers lourds de campagne 15 cm. à 2 batteries de 4 pièces,
- 2 groupes motorisés de canons lourds 12 cm. à 2 batteries de 4 pièces reprises à la réserve et munies de ceintures de roues (cingolis), ainsi que de coins de recul destinés à augmenter la stabilité et la cadence de tir;
- 4 régiments mixtes d'artillerie motorisée, engagés en tant qu'artillerie mobile au profit des garnisons de Saint-Maurice et du Gothard, comprenant :
 - 1 groupe motorisé de canons lourds 12 cm. à 2 ou 3 batteries,
 - 1 à 2 groupes d'artillerie motorisée à 1 batterie de canons de campagne 7,5 cm. et 1 batterie d'obusiers 12 cm.;
- 1 groupe d'aérostiers à 3 compagnies;
- 1 groupe de projecteurs à 3 compagnies.

Les brigades d'artillerie des divisions sont dotées d'une compagnie d'observateurs d'artillerie dont la mission essentielle est le repérage des positions ennemies par mesure de la lumière et du son.



Canon lourd 10,5 cm. tracté par le Saurer M 6 introduit en 1936, encore en service.

- D'autres améliorations techniques sont ensuite réalisées :
- l'introduction de l'obus pointu et de chevalets placés sous les roues permet au canon de campagne 7,5 cm. de tirer à 11 km.;
 - de 1933 à 1938, l'artillerie de montagne est modernisée grâce à une nouvelle pièce Bofors 7,5 cm. démontable en 8 parties, munie d'un bouclier et dont la portée atteint 8 km.;
 - les transmissions par téléphone deviennent plus sûres dès l'adoption du fil de combat double, puis du câble de combat;
 - en 1936, apparaît le canon lourd 10,5 cm. motorisé, modèle Bofors 1935, portée 17 km., qui remplacera progressivement les canons de 12 cm. dans les divisions et les corps d'armée.

L'organisation des troupes de 1938 modifie considérablement la structure de notre armée en créant 3 corps d'armée, 9 divisions, 4 brigades de montagne et 3 brigades légères

faisant partie des troupes de corps. Voici l'ordre de bataille, assez compliqué, de l'artillerie :

1. corps d'armée (40 pièces),

- 1 régiment motorisé de canons lourds 12 cm. à 2 groupes de 2 batteries,
- 1 régiment d'obusiers de campagne 12 cm. à 2 groupes de 3 batteries;

2. corps d'armée (32 pièces),

- 1 régiment motorisé de canons lourds 12 cm. à 2 groupes de 2 batteries,
- 1 régiment d'obusiers lourds 15 cm. à 2 groupes de 2 batteries;

3. corps d'armée (56 pièces),

- 1 régiment motorisé de canons lourds 12 cm. à 2 groupes de 2 batteries,
- 1 régiment d'obusiers lourds 15 cm. à 2 groupes de 2 batteries,
- 1 régiment d'obusiers de campagne 12 cm. à 2 groupes de 3 batteries;

1., 2., 4., 5., 6., et 7. divisions (chaque division : 44 pièces),

- 1 régiment d'artillerie de campagne 7,5 cm. à 3 groupes de 3 batteries,
- 1 groupe motorisé de canons lourds 10,5 cm. à 2 batteries;

3 et 8. divisions (chaque division : 52 pièces),

- comme les divisions précédentes,
- 1 groupe d'artillerie de montagne 7,5 cm., à 2 batteries;

9. division (40 pièces),

- 1 régiment motorisé de canons lourds à 1 groupe 10,5 cm. de 2 batteries et 1 groupe 12 cm. de 2 batteries,
- 1 régiment motorisé d'obusiers 12 cm. à 2 groupes de 2 batteries,
- 1 groupe d'artillerie de montagne 7,5 cm. à 2 batteries;

Brigade de montagne 9 (8 pièces),

- 1 groupe motorisé de canons 7,5 cm. à 2 batteries;

Brigade de montagne 10 (28 pièces),

- 1 groupe motorisé de canons lourds 12 cm. à 3 batteries,
- 1 groupe motorisé de canons de montagne 7,5 cm. à 2 batteries,
- 1 groupe d'artillerie de montagne 7,5 cm. à 2 batteries;

Brigade de montagne 11 (16 pièces),

- 1 groupe motorisé de canons 7,5 cm. à 2 batteries,
- 1 groupe d'artillerie de montagne 7,5 cm. à 2 batteries;

Brigade de montagne 12 (24 pièces),

- 1 groupe motorisé de canons lourds 10,5 cm. à 2 batteries,
- 1 groupe motorisé de canons 7,5 cm. à 2 batteries,
- 1 groupe d'artillerie de montagne 7,5 cm. à 2 batteries.

On constate que l'artillerie des corps d'armée est relativement forte, que chaque unité d'armée dispose d'artillerie motorisée et d'artillerie hippomobile et que le nombre de modèles différents de pièces est trop élevé.

Les groupes d'aérostiers et les groupes de projecteurs disparaissent. Les compagnies d'observateurs d'artillerie restent aux divisions alors que les brigades de montagne, à l'exception de la neuvième, sont dotées de compagnies d'observateurs d'artillerie de montagne.

La mobilisation de 1939 survient alors que l'artillerie est en pleine transformation. En dépit des dernières modernisations, notre arme n'est pas encore entièrement adaptée aux conditions de la nouvelle guerre. Sa puissance de feu laisse à désirer pour 3 raisons :

- le nombre des pièces est sensiblement plus faible que dans les pays voisins;
- la concentration des feux de plusieurs batteries sur un même objectif est difficilement réalisable parce qu'elle nécessite encore le réglage préalable de chaque unité;
- le calibre de 7,5 cm., qui est celui de 90 batteries sur 154, n'offre plus l'efficacité nécessaire sur des troupes de plus en plus dispersées et de mieux en mieux adaptées au terrain.

Cette déficience n'est pas la seule. Le déclenchement de tirs sur la base du calcul, sans réglage, n'existant pratiquement pas, l'efficacité des feux est considérablement diminuée par manque de surprise alors que le repérage-son de nos positions est sérieusement facilité. Seule la portée du nouveau canon lourd 10,5 cm. en cours d'introduction permet le tir de contre-batterie. Nos batteries, encore aux 3/5 hippomobiles, sont lentes et vulnérables dans les grands déplacements. La défense rapprochée des positions, exposées aux attaques aériennes et aéroportées, aux percées de blindés et aux infiltrations, n'est que médiocrement assurée. Enfin, faute de radios, les transmissions manquent de souplesse et la liaison infanterie-artillerie n'est qu'imparfaitement réalisée.

Ces lacunes, certes sérieuses, vont être comblées en grande partie au cours des années suivantes.

Dès 1939, le canon de montagne 7,5 cm., modèle 1933, portée 8 km., est adapté à la traction automobile et remplace les canons 7,5 cm. motorisés et les obusiers 12 cm. motorisés.

Dès 1940, les premiers appareils radio font leur apparition, mais il faut attendre 1948 pour doter l'artillerie, grâce à l'achat de surplus de guerre, d'appareils Rex et Fix à modulation de fréquence qui permettent des liaisons sur des distances allant, dans de bonnes conditions, jusqu'à 15 km.

En 1941, le lance-mines 12 cm., portée 5 km., est introduit et va doter 1 batterie à 8 tubes par division.

La remise d'une arme personnelle à chaque artilleur, l'attribution de fusils-mitrailleurs et de mitraillettes aux unités d'artillerie, l'introduction d'une section DCA 34 mm dans les groupes d'artillerie, la fabrication d'obus antichars et, plus tard, de grenades à main et de grenades antichars donnent progressivement une solution valable au problème de la défense rapprochée.

Vers la fin de la guerre, la concentration des feux de plusieurs batteries fait quelques progrès. En effet, le réglage préalable d'une seule batterie suffit, à condition que les batteries ne soient pas trop éloignées les unes des autres,

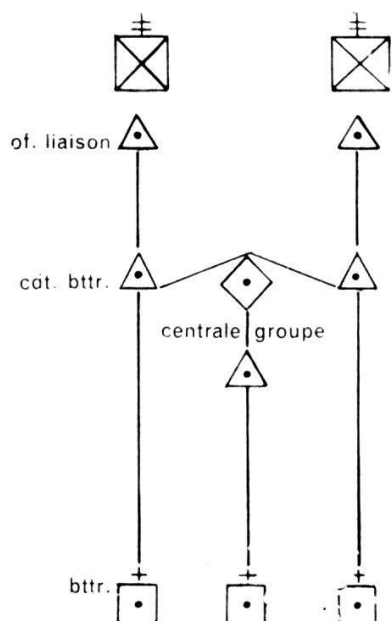


Schéma n° 1. Engagement du groupe avant 1946.

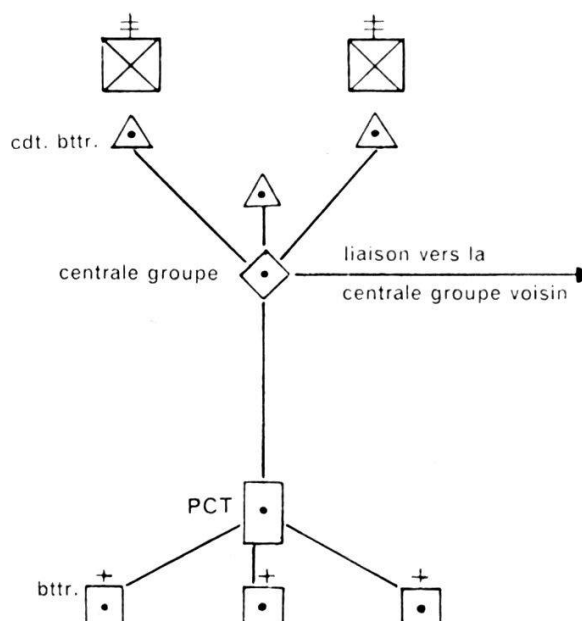


Schéma n° 2. Engagement du groupe à partir de 1946.

que la position topographique réciproque des pièces soit déterminée et que tous les tubes soient mis en parallèle. Les corrections valables pour une batterie le sont également pour les autres. Mais, les calculs se faisant encore à chaque poste d'observation de batterie et les corrections passant par une centrale de groupe, le procédé est encore long et délicat. (Voir le schéma n° 1.)

En 1946, l'introduction du poste central de tir (PCT) représente un progrès réjouissant en permettant à plusieurs commandants de tir placés dans des compartiments de terrain différents de tirer facilement avec le groupe entier et même, moyennant une liaison entre centrales, avec plusieurs groupes. Le commandant de tir détermine les coordonnées du but et dirige le feu, le PCT fait tous les calculs. (Voir le schéma n° 2.)

Favorisée par cette nouvelle conception, la liaison infanterie-artillerie devient plus étroite.

Le déclenchement de feux d'efficacité sans réglages préalables entre dans les mœurs. La grande précision des

nouvelles cartes nationales augmente sensiblement l'exactitude de la détermination des buts et permet de déclencher les feux sur la base du désaccord, plus tard sur celles du bulletin météo.

De 1945 à 1947, l'obusier lourd 15 cm. motorisé, modèle Bofors 1942, portée 15 km. remplace l'obusier lourd de campagne 15 cm.

De 1946 à 1953, l'obusier 10,5 cm., modèle 1942/46, portée 11 km., remplace d'abord les canons de campagne des divisions, puis les pièces des brigades de montagne et des brigades légères. La motorisation de l'artillerie est ainsi terminée. Le calibre le plus faible est 10,5 cm. Toutes les pièces ont un champ de dérive de 45 à 60 degrés. Les obusiers et les obusiers lourds peuvent tirer dans les angles supérieurs.

L'organisation des troupes 1951 consolide les innovations apportées pendant les années de guerre et d'après-guerre.

L'artillerie des corps d'armée 1, 2 et 4 comprend 1 régiment de canons lourds à 2 groupes et 1 régiment d'obusiers lourds à 2 groupes. Au 3^e corps d'armée, sont attribués 2 régiments de canons lourds à 2 groupes.

L'artillerie des divisions 1 à 8 comprend 1 régiment d'obusiers à 3 groupes, 1 groupe de canons lourds et 1 batterie de lance-mines lourds. A la 9^e division, sont attribués 1 régiment de canons lourds à 2 groupes, 2 groupes d'obusiers et 1 batterie de lance-mines lourds.

L'artillerie des brigades de montagne 10 à 12 comprend 1 régiment d'artillerie à 1 groupe de canons lourds et 2 groupes d'obusiers.

L'artillerie des brigades légères 1 à 3 consiste en 1 groupe d'obusiers.

Les batteries sont à 4 pièces, sauf les batteries de lance-mines lourds qui comptent 8 tubes. Tous les groupes sont formés d'un état-major, d'une batterie d'état-major et de 3 batteries de pièces.

Les compagnies d'observateurs d'artillerie sont dissoutes. Par contre, les corps d'armée sont dotés d'une section météo,

alors que les groupes lourds disposent d'une section de télémétrie. Ces formations de spécialistes fournissent les bases de calcul nécessaires au déclenchement de feux sans réglage.

De 1951 à 1961, de nouveaux progrès sont réalisés. Dans les positions, les pièces ne sont plus placées sur un front, mais adaptées aux couverts naturels du terrain, l'irrégularité étant compensée au moyen d'une grille correctrice. Les batteries de pièces sont dotées de PCT qui peuvent, le cas échéant, remplacer le PCT de groupe.

Les canons DCA 34 mm sont remplacés par des pièces de 20 mm plus mobiles et à cadence de tir plus rapide.

La défense rapprochée est renforcée par l'attribution à chaque batterie de pièces d'un groupe de combat formé aux armes portatives.

Les nouveaux appareils à déterminer les éléments de tir (CET) et à déterminer les buts (ADB) accélèrent le travail du PCT. Le procédé du tir dans des conditions particulières ou tir bambino est créé à l'intention des commandants d'infanterie et des troupes légères ne disposant pas d'un commandant de tir d'artillerie.

Les pièces sont dotées de nouveaux dispositifs de camouflage. Les transmissions sont considérablement améliorées par l'introduction de nouveaux appareils radio à canaux multiples SE 208 (5 à 20 km.) et SE 411 (15 à 30 km.), de nouvelles centrales téléphoniques et de haut-parleurs de pièce remplaçant les anciens laryngophones.

La possibilité d'aveugler l'ennemi est créée par la fabrication d'obus nébulogènes et d'obus fumigènes et incendiaires.

Au cours des 60 premières années de notre siècle, les efforts de modernisation de l'artillerie ont été soutenus. Les résultats acquis sont satisfaisants. Cependant, au rythme actuel du progrès et vu le prix toujours plus élevé des matériels, nos adaptations successives aux conditions nouvelles du combat ont tendance à se réaliser avec un décalage sensible

dans le temps. Ainsi, les déficiences constatées dès le début de la dernière guerre ne furent-elles entièrement compensées qu'en 1951.

LE PRÉSENT

L'organisation des troupes 1961 modifie profondément la structure de l'armée et, par conséquent, de l'artillerie.

L'artillerie de corps d'armée est supprimée. Etant donné la nouvelle conception d'engagement de l'armée, les portées des canons lourds et des obusiers lourds n'auraient permis au commandant de corps que d'attribuer son artillerie à l'une ou l'autre de ses divisions.

Par contre, l'artillerie des divisions est renforcée.

Les divisions de campagne et de montagne disposent chacune de 2 régiments d'artillerie à 1 groupe d'obusiers de 3 batteries et 1 groupe de canons lourds de 3 batteries.

Les divisions mécanisées sont dotées d'un régiment d'obusiers à 2 groupes de 3 batteries et d'un régiment d'artillerie à 1 groupe d'obusiers de 3 batteries et 1 groupe de canons lourds de 3 batteries.

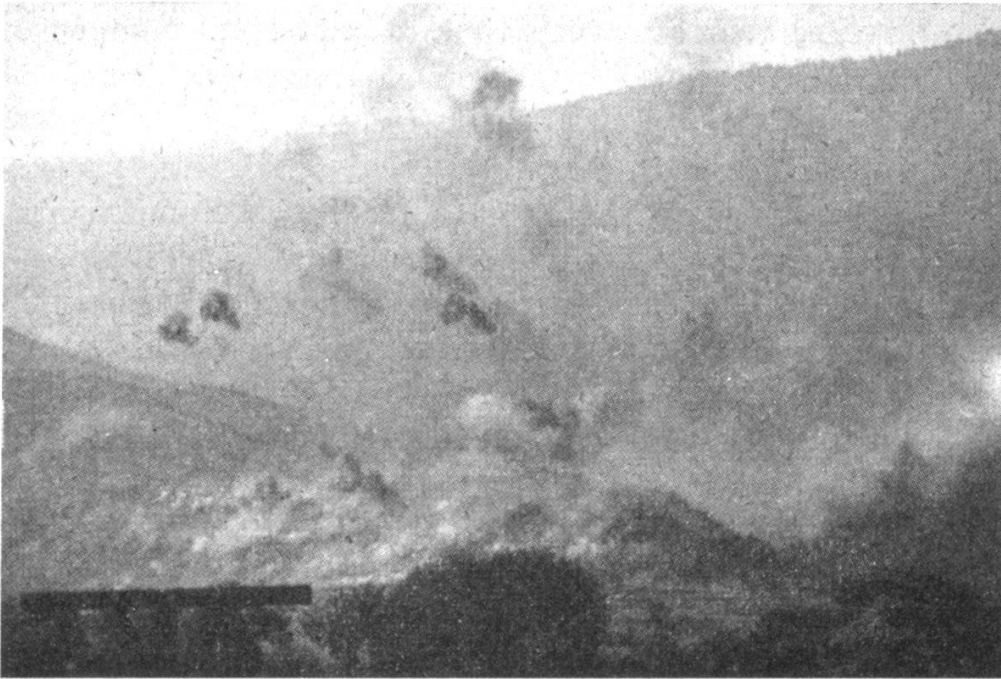
Les divisions frontière n'ont qu'un régiment d'artillerie lourde comprenant 2 groupes d'obusiers lourds de 2 batteries, 1 groupe d'obusiers de 2 batteries et 1 groupe de lance-mines lourds de 3 batteries.

La puissance de feu des batteries et des groupes est augmentée d'un tiers. En effet, les batteries d'obusiers, de canons lourds et d'obusiers lourds sont dotées de 6 pièces au lieu de 4. Les batteries de lance-mines lourds conservent leurs 8 tubes.

Ainsi, les divisions de campagne, de montagne et mécanisées disposent de 72 tubes, les divisions frontière de 60 tubes, alors que la division OT 51 n'en avait que 56.

Le nombre total des pièces reste pratiquement le même. Les modèles de pièces sont inchangés.

L'organisation du groupe est modifiée. Il comprend un état-major, une batterie directrice des feux à 9 commandants



Feu d'efficacité tiré avec obus d'acier fusées mécaniques par un groupe d'obusiers.

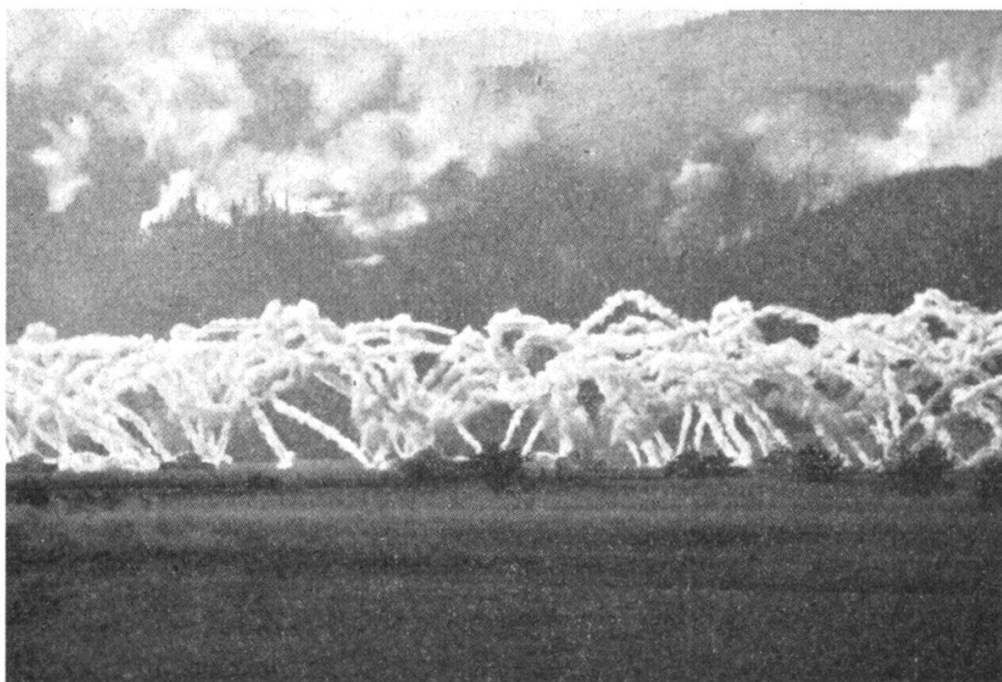
de tir, 3 (2) batteries de pièces et une batterie de zone des positions qui fournit le PCT de groupe, les topographes du groupe, les transmissions reliant le PCT de groupe à la centrale, les moyens de transport des munitions et les services.

Les commandants des batteries de pièces ne sont plus commandants de tir. ils commandent dorénavant la batterie qu'ils se bornaient à instruire et à administrer auparavant.

Le groupe compte 2 majors: le commandant de groupe et le commandant des positions, son remplaçant, qui commande dans l'engagement les batteries de pièces et de zone des positions.

Faute d'effectifs, les groupes de combat sont supprimés. Par contre, chaque batterie est dotée d'une section DCA ne disposant provisoirement que de 2 pièces de 20 mm.

Les régiments reçoivent une batterie d'état-major de régiment comprenant les moyens d'installer le poste directeur des feux et ses transmissions ainsi qu'une section de télémétrie.



L'artillerie aveugle l'ennemi se trouvant sur les collines au moyen d'obus nébulogènes.

A la division, le chef d'artillerie devient commandant de l'artillerie divisionnaire et chef du centre de coordination des feux (artillerie, aviation, DCA, ABC). La décision d'attribuer une section météo à chaque division n'est que partiellement exécutée, les divisions mécanisées n'en disposant malheureusement pas, faute de matériel.

Cette réorganisation est accompagnée de l'adoption d'une nouvelle méthode de tir destinée à simplifier la tâche des commandants de tir. Ceux-ci corrigent le tir en ‰ ou en mètres par rapport à la direction d'observation et non plus, comme auparavant, par des commandements directement valables pour les pièces. La transformation des corrections se fait au PCT qui, bien installé et surtout bien entraîné, s'acquitte aisément de ce surcroît de travail. Le réglage des feux devient l'exception.

L'unité de feu est toujours le groupe. Cependant, sur les objectifs à surface réduite, une seule batterie, grâce à ses

6 pièces, peut être engagée de façon satisfaisante. Quant au tir de groupement, les courtes trajectoires dont nous disposons ne permettent guère de réunir les feux de plus de 2 groupes sur le même objectif.

Ajoutons que la défense rapprochée est en voie de renforcement grâce à l'introduction, hélas progressive, du fusil d'assaut.

L'AVENIR

Toutes ces innovations, judicieuses sans aucun doute, sont-elles suffisantes? Notre artillerie est-elle adaptée à l'organisation actuelle de l'armée et au combat moderne? Répondre oui sans réserve relèverait d'un optimisme béat. Plusieurs problèmes sont en effet préoccupants et font l'objet d'études approfondies. Nous n'en citerons que quelques-uns.

La mobilité de l'artillerie est une condition essentielle à l'époque où le repérage radar lui interdit de rester longtemps en position après avoir tiré. D'autre part, certaines formations d'artillerie sont appelées à suivre les chars dans des secteurs de combat non nettoyés, chose très difficilement réalisable avec des pièces tractées. Le canon ou obusier automoteur blindé et équipé de chenilles offre une solution séduisante.

L'artillerie de corps d'armée, dont l'absence ne saurait être que provisoire, devrait disposer d'armes puissantes à longue portée (au moins 30 km.). Canons ou missiles? De tels canons seraient très lourds alors que les missiles, vu leur coût élevé, ne seraient vraiment rentables que s'ils pouvaient être munis d'une tête atomique.

Les portées de l'artillerie divisionnaire, en particulier celles des obusiers, sont faibles. Le tir contre-batterie est pratiquement exclu. Les essais d'une nouvelle munition laissent prévoir un gain appréciable de quelques km., du moins pour les canons lourds.



Batterie d'obusiers automoteurs à l'étude.

La puissance de feu d'artillerie dont disposent nos divisions est sensiblement plus faible qu'à l'étranger. Il y a donc lieu d'envisager l'augmentation de nos calibres et du nombre de nos pièces.

Pour être efficaces, les feux d'artillerie doivent pouvoir être observés. Or, les tirs exécutés dans la profondeur du dispositif ennemi ne peuvent être que rarement observés depuis le sol. L'attribution d'hélicoptères à l'artillerie est donc une nécessité.

CONCLUSION

Au cours des années, l'artillerie n'a cessé de s'adapter aux conditions nouvelles du combat. Aujourd'hui, d'autres problèmes se posent à elle. Soyons certains que, comme par le passé, elle saura les résoudre pour demeurer ce qu'elle doit être dans l'intérêt du pays : l'appui fidèle et solide de notre infanterie et de nos chars.

Capitaine EMG. B. CHATELAN

Les photos illustrant cet article sont dû à A. Regamey, Bière.